

DEPUIS 1938

GROUPE

GMR

MARTIN
RETORD

CONSEIL
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

WWW.GMRONLINE.NET

FONDATION DU BOCAGE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31/12/17

Pascal MARTIN-RETORD

Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire en Comptabilité

Diplômé de l'IEP de Paris (SCIENCES-PO)
Diplômé de l'IUT de Grenoble
Maître en Droit
Mastère Spécialisé de l'ESSEC
en Systèmes d'Information

FONDATION DU BOCAGE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31/12/17

FONDATION DU BOCAGE

339, rue de Costa de Beauregard
73000 CHAMBERY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Aux adhérents,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association *LA FONDATION DU BOCAGE* relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport et caractérisés par :

* un total de bilan de	17.663.981 euros
* un chiffre d'affaires de	5.512.932 euros
* un résultat net de	- 151.268 euros

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période courue depuis le début de l'exercice contrôlé jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points « autres informations pour donner une image fidèle » de l'annexe des comptes, relatifs à l'amortissement des bâtiments et constructions et, plus particulièrement, à l'amortissement du bâtiment de la Cardinière dans le paragraphe « Lycée » (page 4 de l'annexe) et à l'amortissement des trois villas de Bormes Les Mimosas dans le paragraphe « Centres de vacances » page 5 de l'annexe.

4. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Votre fondation pratique une politique d'amortissement conforme aux indications portées dans l'annexe. Nous nous sommes assurés par sondage de la vraisemblance des durées retenues.
- Votre fondation constitue des provisions pour dépréciation des créances douteuses ou litigieuses, telles que décrites dans l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de ces estimations sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'appréciation de ces méthodes.
- Le poste « Valeurs mobilières de placement » figure au bilan pour le coût historique des titres acquis. Une provision a été constituée lorsque la valeur des

titres observée à la clôture était inférieure à ce coût historique. Nous avons vérifié par sondage l'application de cette méthode.

- Votre fondation constitue une provision pour engagements de retraite telle que décrite en annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de cette estimation sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage la méthode appliquée.
- Votre fondation évalue ses éléments de passif conformément aux règles et principes en vigueur. Nous avons opéré les contrôles qui nous ont paru nécessaires pour nous acquérir l'assurance raisonnable de la fiabilité des méthodes mise en œuvre.
- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue pour l'établissement des comptes annuels de votre fondation, conformément aux principes énoncés dans les notes « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nous avons vérifié le caractère approprié de ce principe à partir des informations qui nous ont été communiquées à ce jour.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. De la même manière, nous n'exprimons pas d'opinion sur les comptes des établissements pris individuellement.

5. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

6. RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

7. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A CHAMBERY, LE 4 MAI 2018,
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES,

MARTIN RETORD ET ASSOCIES
NIVOLET
REPRESENTEE PAR


PASCAL MARTIN-RETORD

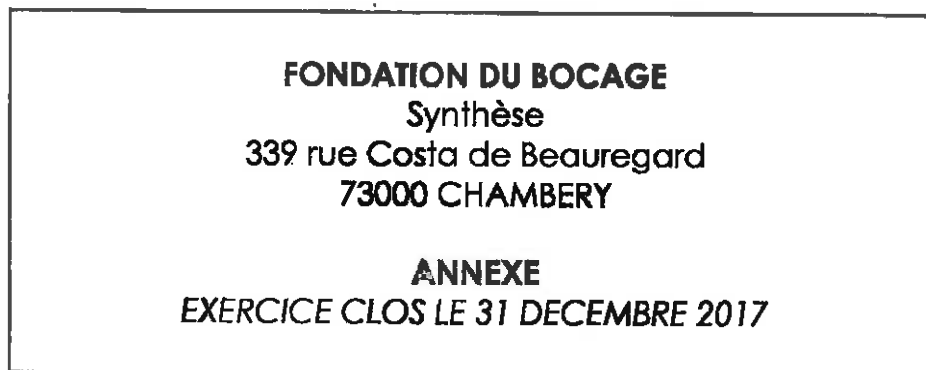
ACTIF	Arrêté au 31/12/2017 Durée 12 mois			31/12/2016 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais de recherche et développement	14 205,00	-1 395,99	12 809,01	
Autres	1 667 479,01	-75 711,19	1 591 767,82	1 596 959,09
Immobilisations Corporelles				
Terrains	2 141 878,58		2 141 878,58	1 778 885,25
Constructions	20 254 957,11	-10 067 397,24	10 187 559,87	10 067 951,38
Installations techniques matériel et outillage	1 380 132,77	-1 201 024,27	179 108,50	198 500,83
Autres	2 534 774,48	-1 941 252,56	593 521,92	684 475,12
Immobilisations corporelles en cours	223 856,88		223 856,88	105 255,67
Immobilisations Financières				
Participations	266 444,98		266 444,98	1 054,84
Autres titres Immobilisés	560,00		560,00	956,00
Prêts	112 885,93		112 885,93	107 980,94
Autres	6 764,16		6 764,16	8 526,16
TOTAL I	28 603 938,90	-13 286 781,25	15 317 157,65	14 550 545,28
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
TOTAL II				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	14 933,36		14 933,36	23 480,15
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	1 253 781,10	-42 784,89	1 210 996,21	1 086 451,74
Autres	56 201,42		56 201,42	53 093,28
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	255 151,26	-3 115,13	252 036,13	466 121,77
Disponibilités				
Disponibilités	772 874,54		772 874,54	1 185 874,23
TOTAL III	2 352 941,68	-45 900,02	2 307 041,66	2 815 021,17
Comptes de Régularisation				
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	39 781,48		39 781,48	87 740,55
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL IV	39 781,48		39 781,48	87 740,55
TOTAL GENERAL	30 996 662,06	-13 332 681,27	17 663 980,79	17 453 307,00

PASSIF	Arrêté au 31/12/2017	31/12/2016
	Durée 12 mois	12 mois
Fonds propres		
Capital		
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs ,subv. d'invest. renouv)	14 991 001,97	15 014 821,99
Capital		
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires et réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-5 304 296,39	-5 490 348,55
dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	1 407,36	9 057,36
dépenses non opposables aux tiers financeurs	-311 899,46	-311 899,46
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-151 267,94	39 157,76
Fonds associatif avec droit de reprise		
Résultats sous contrôle tiers financeurs		
Résultats sous contrôle tiers financeurs	-126 221,77	-10 797,39
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	179 039,37	114 817,96
Provisions réglementées		
Provisions réglementées	2 019 380,77	1 867 844,09
Droits des propriétaires (Commodats)		
TOTAL I	11 297 143,91	11 232 653,76
Comptes de Liaison		
Comptes de Liaison		
Comptes de Liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour risques	13 500,00	7 928,00
Provisions pour charges		
Provisions pour charges	218 411,49	219 886,55
TOTAL III	231 911,49	227 814,55
Fonds Dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur subventions de fonctionnement	39 517,86	39 517,86
Sur autres ressources		
TOTAL IV	39 517,86	39 517,86
Dettes		
Emprunts Obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 969 057,19	3 580 832,16
Emprunts et dettes financières divers		
Emprunts et dettes financières divers	78 788,00	79 343,82
Avances et acomptes recus sur commandes en cours		
Avances et acomptes recus sur commandes en cours	48 833,87	46 180,70
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	398 608,17	326 263,46
Dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	568 964,46	629 957,74
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	196 064,87	342 023,32
Autres dettes (d'exploitation)		
Autres dettes (d'exploitation)	358 593,51	454 410,20
TOTAL V	5 618 910,07	5 459 011,40
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance	476 497,46	494 309,43
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	17 663 980,79	17 453 307,00

Compte de résultat

FONDATION CONSOLIDÉE 2017

	Arrêté au :		Arrêté au 31/12/2017		Arrêté au 31/12/2016		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation								
Ventes de marchandises								
Production vendue (biens)	435 322,40	8,57	372 890,33	7,29	62 432,07	16,74		
Production vendue (services)	5 077 609,16	100,00	5 113 724,52	100,00	-36 115,36	-0,71		
Chiffre d'affaire	5 512 931,56	108,57	5 486 614,85	107,29	26 316,71	0,48		
Production stockée								
Production immobilisée	137 413,58	2,71	1 762 317,91	34,46	-1 624 904,33	-92,20		
Subventions d'exploitation	840 469,04	16,55	917 677,95	17,95	-77 208,91	-8,41		
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	187 290,77	3,69	125 902,01	2,46	61 388,76	48,76		
Autres produits	123 309,30	2,43	94 009,01	1,84	29 300,29	31,17		
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	6 801 414,25	133,95	8 386 521,73	164,00	-1 585 107,48	-18,90		
Charges d'exploitation								
Achats de marchandises								
Variation de stocks								
Achat de matières premières et autres								
Autres achats et charges externes	1 873 709,58	36,90	3 559 986,64	69,62	-1 686 277,06	-47,37		
Impôts, taxes et versements assimilés	258 972,82	5,10	350 072,11	6,85	-91 099,29	-26,02		
Salaires et traitements	2 782 413,67	54,80	2 919 016,58	57,08	-136 602,91	-4,68		
Charges sociales	1 141 193,37	22,48	1 193 909,32	23,35	-52 715,95	-4,42		
Dotation	822 721,94	16,20	662 841,00	12,96	159 880,94	24,12		
Autres charges	47 922,55	0,94	66 144,37	1,29	-18 221,82	-27,55		
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	6 926 933,93	136,42	8 751 970,02	171,15	-1 825 036,09	-20,85		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-125 519,68	-2,47	-365 448,29	-7,15	239 928,61	-65,65		
Opération en commun								
Bénéfice attribué, perte transférée Total III								
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV	-23 647,26	-0,47			-23 647,26			
OPÉRATION EN COMMUN	-23 647,26	-0,47			-23 647,26			
Produits financiers								
Produits financiers de participations								
Autres valeurs mob., créances d'actif im.								
Autres intérêts et produits assimilés	9 046,99	0,18	11 617,39	0,23	-2 570,40	-22,13		
Reprises/provisions et transfert de char	6 230,74	0,12	8 210,31	0,16	-1 979,57	-24,11		
Différences positives de change								
Produits net/cession des V.M.P	23 823,44	0,47	2 657,24	0,05	21 166,20	796,55		
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V	39 101,17	0,77	22 484,94	0,44	16 616,23	73,90		
Charges financières								
Charges financières	71 751,08	1,41	74 889,33	1,46	-3 138,25	-4,19		
Autres charges financières	3 115,08	0,06	6 230,74	0,12	-3 115,66	-50,00		
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI	74 866,16	1,47	81 120,07	1,59	-6 253,91	-7,71		
RÉSULTATS FINANCIERS	-35 764,99	-0,70	-58 635,13	-1,15	22 870,14	-39,00		
RÉSULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	-184 931,93	-3,64	-424 083,42	-8,29	239 151,49	-56,39		
Produits exceptionnels								
Sur opération de gestion	169 042,65	3,33	187 788,51	3,67	-18 745,86	-9,98		
Sur opération en capital	374 928,44	7,38	683 133,21	13,36	-308 204,77	-45,12		
Reprises/provisions et transfert de char	14 550,32	0,29	20 078,79	0,39	-5 528,47	-27,53		
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII	558 521,41	11,00	891 000,51	17,42	-332 479,10	-37,32		
Charges exceptionnelles								
Sur opération de gestion	6 796,25	0,13	14 063,88	0,28	-7 267,63	-51,68		
Sur opération en capital	359 902,17	7,09	239 865,28	4,69	120 036,89	50,04		
Dotation aux amortissements et aux prov.	158 159,00	3,11	173 830,17	3,40	-15 671,17	-9,02		
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII	524 857,42	10,34	427 759,33	8,36	97 098,09	22,70		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	33 663,99	0,66	463 241,18	9,06	-429 577,19	-92,73		
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX								
Participation des salariés								
Impôts sur les bénéfices								
TOTAL X								
PRODUITS	7 399 036,83	145,72	9 300 007,18	181,86	-1 900 970,35	-20,44		
CHARGES	7 550 304,77	148,70	9 260 849,42	181,10	-1 710 544,65	-18,47		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-151 267,94	-2,98	39 157,76	0,77	-190 425,70	-486,30		
Total XI								
Eng. à réaliser sur ressources affectés								
Rep. ress non utilisées Exc antérieurs								
TOTAL XI								
EXCEDENT OU DÉFICIT	-151 267,94	-2,98	39 157,76	0,77	-190 425,70	-486,30		



La présente annexe est relative aux comptes de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2017, caractérisés notamment par les données suivantes :

- total du bilan	17.663,981 €
- chiffre d'affaires :	5.512.931 €
- résultat net :	-151.268 €

• **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

○ **Principes généraux**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base,

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

o Immobilisations et amortissements

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général 2005, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction des durées d'utilisation estimées.

Les valeurs résiduelles ne sont déduites des bases amortissables qu'à partir du moment où elles sont significatives et mesurables.

Le plan d'amortissement a été suspendu pour les constructions dont la valeur résiduelle estimée était supérieure à la valeur comptable nette au bilan d'ouverture

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) en fonction des durées d'utilisation suivantes :

Concessions, brevets et droits similaires	1 à 3 ans (L)
Constructions	10 à 50 ans (L)
Agencements des Constructions	5 à 30 ans (L)
Installations techniques et matériel	3 à 20 ans (L)
Installations générales, agencements, aménagements	3 à 25 ans (L)
Matériel de transport	5 ans (L)
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans (L)
Mobilier	3 à 10 ans (L)

o Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition, selon la méthode du cout moyen unitaire pondéré

o Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

o Provisions pour dépréciation d'actif

Elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes

o Participations, autres titres immobilisés, valeurs immobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de l'écart.

o Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les éléments suivants :

*La provision pour amortissement dérogatoire qui correspond à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon le mode économique.

* ainsi que les provisions réglementées suivantes:

Provision réglementée couverture BRF : 72.821,17 €

Différence de réalisation d'actif : 36.911,81 €

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

o Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges, dont le solde s'élève à 231.911,49 €, correspondent aux provisions sur les engagements de retraite pour 218 411,49 € ainsi que 13.500 € de provision pour risques pour le Prud'hommes de l'affaire MAHIOUZ

o Changement de méthode comptable

Aucun changement n'a été opéré en 2017.

o **Autres Informations pour donner une image fidèle**

* Amortissements dérogatoires

En application du plan comptable général 2005, aucune dotation aux amortissements économiques concernant les bâtiments et constructions n'a été constatée, leur valeur résiduelle étant estimée supérieure à leur valeur comptable nette au bilan d'ouverture.

En revanche malgré l'absence de fiscalité pour la Fondation, ces bâtiments font l'objet d'un amortissement dérogatoire comptabilisé en charges pour 158.159 euros en 2017. Le cumul des amortissements dérogatoires s'élève à 1.909.647,79 euros au 31 décembre 2017.

* MECS

Depuis l'arrêté de bilan 2008, la norme comptable M22 est appliquée au niveau de l'établissement de la Maison d'enfants. Cette norme est applicable aux établissements et services privés sociaux et médicaux relevant du I de l'article L.312-1 du code de l'ASF.

Les capitaux propres sont ainsi ventilés selon cette norme comptable.

L'affectation définitive du résultat de l'année 2016 n'ayant pas encore été validée par la DVS, le résultat 2016 figure en intégralité dans le compte 1150016 – Résultat 2016 en attente affectation

Les salaires versés en 2017 sur la Maison d'Enfants correspondent à un effectif moyen de 63,03 ETP (effectif temps plein).

* Lycée

Les salaires bruts des enseignants du lycée rémunérés par l'Etat se sont élevés à 1 073 743.19 euros en 2017.

Les salaires versés en 2017 sur le Lycée correspondent à un effectif moyen de 19.97 ETP (effectif temps plein).

Au 31/12/2017, il y a 124.018,80 € de travaux en cours correspondant aux travaux de sécurisation du lycée réalisés par la société CLORALP

Le bâtiment La Cardinière n'a pas fait l'objet d'un amortissement économique ni dérogatoire car il n'est pas susceptible de dépréciation. Seuls les travaux de rénovation sont amortis sur leur durée d'utilisation prévue.



FONDATION DU BOCAGE
Synthèse
du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
COMPTES ANNUELS

*Exploitation du Lycée

Les salaires versés en 2017 sur l'exploitation sont à Néant.
Il n'y a plus d'activité de prestations paysagères sur cet établissement. Cette activité est assurée par le lycée dans le cadre des chantiers pédagogiques des élèves.

*Fondation

La somme de 39.517,86 €uros qui figure au compte 194000 « fonds dédiés » provient de la succession BAYARD. Elle avait été léguée au profit des élèves en difficulté financière.

Pour les travaux en cours:

Le montant de 83.422,79 euros porté en travaux en cours au bilan 2017 correspond à :

- 3.326,40 euros d'appel de fonds d'Albanne pour les travaux de sécurité du 9-11 rue Bonivard.
- 80.096,40 € d'études pour l'extension du restaurant scolaire

Les salaires versés en 2017 sur la Fondation correspondent à un effectif moyen de 5.5 ETP (effectif temps plein).

Les plus-values latentes sur les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 58.742,42 € en date du 31 décembre 2017.

*Centre de Vacances

Les travaux en cours, qui s'élèvent à 16.415,29 euros au 31 décembre 2017, concernent les études de réhabilitation des bâtiments de Bormes.

Les salaires versés en 2017 sur le Centre de Vacances correspondent à un effectif moyen de 0.38 ETP (effectif temps plein).

Le 20 décembre 2017, 3 villas ont été acquises à Bormes les mimosas pour un montant de 716 886,67 €.

Ces villas ne devant pas connaître de perte de valeur dans les années à venir, il a été fait application du plan comptable général 2005 : aucune dotation aux amortissements économiques concernant ces villas n'a été constatée.

*Relais Familial

A partir du 01/01/2017, l'établissement le Relais Familial est intégré à la Mecs du Bocage et fait l'objet de budget et compte administratif communs avec celle-ci.

* Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires facturé pour l'année 2017 des Commissaires aux comptes est de 24.000 €. (24.000 € en 2016)

• Les produits et charges exceptionnels

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 524.857,42 € dont :

- des dotations aux amortissements dérogatoires pour 158.159 €
- 359.902 € de valeur comptable des éléments d'actifs cédés,
- des pénalités et amendes pour 3 248 €

Les produits exceptionnels sont de 558.521,41 € et se composent notamment :

- des quote-part de subvention d'investissement pour 9.564 €,
- des produits de cession d'éléments d'actif pour 365.364 €,
- une reprise sur les amortissements dérogatoires de 6.622 €,
- des dons et legs pour 148.581 €
- une reprise de la provision Audibert pour 7.928 €
- des indemnités transactionnelles pour 17 094 € suite au litige avec Mollard pour l'extension de la cuisine des charmilles

* Les transferts de charges

Les transferts de charges représentent 108 601.77 € : ce sont des charges refacturées à nos prestataires (28.633 € de ces transferts concernent des remboursements de formation, 20.727 € concernent des remboursements de contrats aidés, 38.529 € concernent des remboursements d'assurance, le reste étant diverses charges refacturées à nos divers partenaires.

o Évènements exceptionnels survenus en 2017

RAS

• **NOTES SUR LE BILAN**

○ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Nature des immobilisations	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Frais d'établissement				
Frais recherche/développement		14.205		14.205
Conces. Brevets licences marques				
Autres	1.667.934	4.257,60	4.712,40	1.667.479
Immob. incorporelles en cours				
TOTAL	1.667.934	18.462,60	4.712,40	1.681.684

○ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Nature des immobilisations	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Terrains	1 778 885	362.994		2.141.879
Constructions sur sol d'autrui	0			0,00
Constructions	19 591 488	765.569	102.100	20.254.957
Installations techniq, mat et out.	1 363 308	16.825		1.380.133
Autres immobilis.corporelles	2 486 630	58 844	10 700	2.534.774
Immobilisations en cours	105 256	384.195	265.594	223.857
TOTAL	25 325 567	1.588.427	378 394	26.535.600

○ **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Nature des Immobilisations	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Autres Participations	2.010	264.994		267.005
Autres immobilisations financières	116.507	11.067	7 924	119.650
TOTAL	118.517	276.061	7 924	386.655

o Dépréciation des Immobilisations

Les amortissements suivants ont été constatés au cours de l'exercice :

Nature des immobilisations	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Frais d'établissement				
Frais recherche / développement		1.396		1.396
Concess. Brevets licences marques				
Autres immobilisations incorporelles	45 059	8.427	3.691	49.795
TOTAL IMMOS INCORP.	45 059	9 823	3 691	51.191
Terrains				
Constructions	9 523 537	546 063	2.203	10.067.397
Constructions sur sol d'autrui	0			
Installations, agencements constructions	0			
Installations techniques, mat et out	1 164 807	36 217		1.201.024
Installations générales	0			
Matériel de transport	0			
Matériel de bureau et informat.	0			
Autres immobilisations corporelles	1 802 155	157 668	18 570	1 941 253
TOTAL IMMOS CORP.	12 490 499	739 948	20 773	13.209.674
TOTAL GENERAL	12 535 557	749 771	24 464	13.260.865

o Stocks

Pas de stock au 31/12/2017

o Etat des créances

Nature	Total	A 1 an	A + de 1 an
Prêts	112.886		112.886
Autres immobilisations financ.	6.764		6.764
Clients et comptes rattachés	1.253.781	1.210.996	42.785
Créances fiscales et sociales	56 201	56 201	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	39.781	39.781	
TOTAL	1 469 413	1.306.978	162.435

o **Disponibilités**

Les disponibilités sont constituées des comptes bancaires, de la caisse et de valeurs mobilières de placement.

o **Charges et produits constatés d'avance**

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	39.781	476.497
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	39.781	476.497

Les produits constatés d'avance sont essentiellement constitués de produits issus de la scolarité et de la mise à disposition de l'internat aux autres établissements scolaires car il n'a été établi qu'une facturation annuelle couvrant la période du 01/09 de l'année N au 30/06 de l'année N+1.

o **Produits à recevoir**

Etablissements de crédit - Intérêts courus	4.054 €
Clients	49.000 €
Fournisseurs et comptes rattachés	866 €
Autres créances	23.728 €
Etat subventions à recevoir	12 586 €
	90 234 €

o **Provisions**

Les provisions ont évolué de la manière suivante :

Nature	31/12/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Provisions pour litiges	7 928	13 500	7 928	13 500
Provisions pour retraites	219 887	63 662	65 137	218 411
Provisions amo. dérogatoires	1 758 111	158 159	6 622	1 909 648
Autres provisions risques/charges	0			0
Autres provisions réglementées	109 733			109 733
TOTAL PROV.RISQ. CHARGES	2 095 659	235 321	79 687	2 251 292
Provisions /immo. Incorporelles	25 916			25 916
Provisions /immo. Corporelles	0			0
Provisions /immo. Financières	0			0
Provisions /stocks	0			0
Provisions /comptes clients	43 647	12 690	13 552	42 785
Autres provisions /dépréciations	6 230	3 115	6 230	3 115
TOTAL PROV. DEPRECIATION	75 793	15 805	19 782	71 816
TOTAL GENERAL	2 171 452	251 126	99 469	2 323 108

o **Etat des dettes**

Nature	Total	A 1 an	de 2 ans à 5ans	A + de 5 ans
Emprunts et dettes divers				
Emprunts auprès ets crédits	3 969 057	506 793	1 707 096	1 755 168
Emprunts et dettes fin. Divers	78 788	78 788		
Dettes fournisseurs	398 608	398 608		
Personnel et comptes rattachés	234 058	234 058		
Sécurité sociale et autres organismes	334 907	334 907		
Etat Taxe sur la valeur ajoutée				
Etat autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations	196 065	196 065		
Autres dettes	358 593	358 593		
Produits constatés d'avance	476 497	476 497		
Total	6.046.573	2.584.309	1.707.096	1.755.168

Emprunts souscrits au cours de l'exercice : 865 262 euros
 Emprunts remboursés au cours de l'exercice : 470 066 euros
 Dettes garanties par des sûretés réelles : 2 512 777 euros

o **Charges à payer**

Les dettes incluent les charges à payer suivantes :

Dettes financières	4.463 €
Fournisseurs factures non parvenues	40 662 €
Fournisseurs d'immobilisations factures non parvenues	103 781 €
Diverses charges à payer	10.976 €
Personnel charges à payer	233.822 €
Organismes sociaux charges à payer	125.086 €
Etat charges à payer	0 €

518 788 €

o **Engagements de retraite**

Les engagements en cas de départ en retraite font l'objet d'une comptabilisation dans les comptes annuels.

Les indemnités de départ en retraite ont été calculées en appliquant la convention collective salarié par salarié, d'après le dernier salaire brut connu et en considérant l'ancienneté acquise à la clôture de l'exercice. (Nous ne prenons pas en compte l'ancienneté du salarié dans ses précédentes expériences sauf pour le Relais Familial).

Le salaire brut est probabilisé puis actualisé d'après les estimations suivantes :

Age prévisible de départ à la retraite : 65 ans
Taux annuel de revalorisation des salaires : 2%
Taux d'actualisation : 3%

L'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié étant retenue, les charges sociales dues sur ces indemnités ont été incluses dans la provision

Au 31 décembre 2017, les engagements de retraite ainsi déterminés s'élèvent à :

-Lycée	23 742
-Maison d'enfants	187 003
-Fondation	7 667
-Exploitation	0
-Centre de vacances	0

TOTAL 218 412

o **Autres engagements donnés :**

Deux compromis ont été signés en 2016 :

- Le premier pour la vente de la Villa rue Jules Ferry avec Mr Del Grosso signé le 7 Décembre 2016 avec pour échéance le 30 Juin 2018.
- Un second pour la vente des Charmilles avec la Société Imoset le 10 Mai 2016 avec pour échéance le 10 Octobre 2017.

o **Autres Informations :**

Prises de participations

La Fondation a pris une participation de 20.2 % dans un GIE nommé SIM 73 créé en 2017 dont l'objet est la mise en place et le développement d'un système d'information mutualisé.

Le montant de la participation dans ce GIE s'élève à 265 364 € et la quote part de charges revenant à La Fondation en 2017 à 23 647 €.

FONDATION DU BOCAGE

339, rue de Costa de Beauregard
73000 CHAMBERY

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour l'association des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues par le code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le conseil d'administration.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention réglementée telle que visées par le code de commerce.

FAIT A CHAMBERY, LE 4 MAI 2018,
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES,

MARTIN RETORD ET ASSOCIES
NIVOLET
REPRESENTEE PAR


PASCAL MARTIN-RETORD